Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/46

15.1.2025

DÉCISION (UE) 2025/46 DE LA COMMISSION

du 14 janvier 2025

portant nomination des membres du comité des hauts responsables de l'inspection du travail pour un nouveau mandat

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 95/319/CE de la Commission du 12 juillet 1995 portant création d'un comité des hauts responsables de l'inspection du travail ([1]), et notamment son article 5,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 5, paragraphe 1, de la décision 95/319/CE, le comité doit être composé d'un membre titulaire par État membre et un membre suppléant peut être désigné pour chaque membre titulaire.

(2) Conformément à l'article 5, paragraphe 2, de ladite décision, la Commission doit nommer les membres titulaires et suppléants du comité sur proposition des États membres.

(3) L'article 5, paragraphe 3, de ladite décision prévoit que le mandat des membres du comité est de trois ans et qu'il est renouvelable.

(4) L'actuel mandat du comité arrivera à expiration le 31 décembre 2024.

(5) La Commission devrait donc nommer les membres du comité sur la base des propositions des États membres pour une période de trois ans.

(6) Afin de permettre une application rapide des mesures prévues par la présente décision, celle-ci devrait entrer en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les membres titulaires et suppléants du comité des hauts responsables de l'inspection du travail sont nommés pour une période de trois ans comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2027.

La liste des membres, établie en annexe, est publiée pour information au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 14 janvier 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L 188 du 9.8.1995, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/1995/319/oj.

ANNEXE

État membre	Membre titulaire	Membre suppléant
Belgique	M. Paul TOUSSEYN	M. Pieter BOLLE
Bulgarie	Mme Ekaterina ASENOVA	M. Pavlin TODOROV
Tchéquie	M. Martin MELECKÝ	M. Pavel HEISIG
Danemark	Mme Lotte MANNICHE GROTH	Mme Annemarie KNUDSEN
Allemagne	M. Thomas VOIGTLÄNDER	Mme Andrea MENNE
Estonie	Mme Silja SOON	Mme Kaire SAAREP
Irlande	M. Mark CULLEN	Mme Eibhlin O'LEARY
Grèce	Mme Panagiota KATSAKIORI	Mme Evdoxia KATSIKOGIANNI
Espagne	Mme Cristina FERNÁNDEZ GONZÁLEZ	M. Gonzalo GIMÉNEZ COLOMA
France	Mme Anouk LAVAURE	Mme Agnès GLAS
Croatie	Mme Božica BREŠKI DŽODAN	M. Boris BIZJAK
Italie	M. Aniello PISANTI	Mme Roberta FABRIZI
Chypre	M. Aristodemos ECONOMIDES	M. Yiannis KOUDOUNARIS
Lettonie	M. Renārs LŪSIS	Mme Linda MATISĀNE
Lituanie	M. Jonas GRICIUS	Mme Dalia LEGIENE
Luxembourg	M. Marco BOLY	Mme Patrice FURLANI
Hongrie	M. Péter NESZTINGER	M. Tamás LŐRIK
Malte	Dr Josianne CUTAJAR	M. David SALIBA
Pays-Bas	M. Rits DE BOER	Mme Sari TUPAMAHU
Autriche	Mme Gertrud BREINDL	Mme Alexandra MARX
Pologne	M. Marcin STANECKI	M. Michał WYSZKOWSKI
Portugal	Mme Fernanda CAMPOS	M. Nelson FERREIRA
Roumanie	M. Mihai-Nicolae UCĂ	M. Constantin NEGRILĂ
Slovénie	Mme Katja ČOH KRAGOLNIK	M. Goran BRKIĆ
Slovaquie	Mme Alena ZVAROVA BASISTOVA	Mme Katarina TIMKOVA
Finlande	M. Raimo ANTILA	M. Arto TERONEN
Suède	M. Lars LÖÖW	M. Peter BURMAN